



## Commission des dynamiques territoriales

### 12 - Routes

#### **Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du programme 2016 d'électrification rurale au titre du FACE à la Commune d'OBERBRONN**

#### **Rapport n° CP/2016/574**

#### **Service gestionnaire :**

M3 - Entretien et exploitation

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à la Commune d'OBERBRONN, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) relatives à l'année 2016, pour l'électrification des Communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

Aux termes de l'article 109 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, l'aide financière consentie par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (F.A.C.E) est répartie par le Département du Bas-Rhin.

Le Département du Bas-Rhin est concerné par 2 deux secteurs d'électrification rurale :

- La Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen
- Les Usines Municipales d'Erstein.

Chaque année, les services de l'Etat notifient les dotations attribuées au titre du FACE auprès du Département. Suite à cette notification, les 2 régies sont sollicitées pour proposer des opérations d'électrification prêtes à démarrer dans leur secteur.

En 2016, seule la Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen a adressé des projets éligibles au titre des opérations FACE, et en accord avec les Usines Municipales d'Erstein.

#### **1 – Programme « Renforcement »**

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les Communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier de ce crédit.

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale du 17 février dernier, le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a décidé que la dotation du F.A.C.E au titre du sous-programme « renforcement » attribuée en 2016 au Département du Bas-Rhin s'élevait à 73 000€. Les aides attribuées ensuite au titre de cette dotation sont limitées à 80% du montant HT des travaux.

La Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn pour le renforcement des réseaux BT (Basse Tension) dans la rue du Sable, la rue de Zinswiller et la rue Principale, pour un montant total de travaux estimé à 102 000€ HT, soit 122 400€ TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer la subvention totale de 73 000€ du programme FACE à la Commune d'OBERBRONN pour la réalisation de ces travaux.

## **2 – Programme « Extension »**

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a également attribué au Département du Bas Rhin au titre du sous-programme « Extension » une subvention de 18 000€, limitée à 80% du montant des travaux à subventionner.

La Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen envisage des travaux d'extension du réseau BT rue Wester par une jonction souterraine permettant le bouclage BT des postes « Couvent » et « Wester » à Oberbronn pour un montant de travaux estimés à 23 500€ HT, soit 28 200€ TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 18 000€ à la Commune d'OBERBRONN pour la réalisation de ces travaux.

## **3 – Programme « Enfouissement »**

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a aussi attribué au Département du Bas Rhin au titre du sous-programme « Enfouissement » une subvention de 12 000€, limitée à 80% du montant HT des travaux à subventionner.

Les travaux réalisés par la Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen concernent la mise en souterrain du réseau BT dans la rue des Châtaigniers pour un montant estimé de 25 000€ HT, soit 30 000€ TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 12 000€ à la Commune d'OBERBRONN pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2016 devront être terminés avant le 31 décembre 2019.

La Commission Territoriale Nord a émis un avis favorable à ces propositions le 10 octobre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter :*

- la dotation au titre du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'amortissement des charges d'électrification d'un montant de 73 000€ à la Commune d'OBERBRONN ;*
- les dotations au titre du sous-programme « Extension » du FACE d'un montant total de 18 000 € à la Commune d'OBERBRONN ;*
- les dotations au titre du sous-programme « Enfouissement » du FACE d'un montant total de 12 000 € à la Commune d'OBERBRONN ;*

*Elle décide également de donner pouvoir à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.*

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY